

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL49/2026

Objet :

Adoption du règlement
budgétaire et financier

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 35
VOTANTS : 35

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL49_2026-D

Délibération n°DL49/2026
Adoption du règlement budgétaire et financier

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, à adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Vu la délibération n° DL52/2022 du 6 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération DL10/2026 du 04 mai 2026 relative à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante du SIOM et la délibération DL11/2026 du 04 mai 2026 relative à l'élection du Président du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant l'obligation faite par les normes comptables M57 pour toutes les collectivités de plus de 3500 habitants de disposer d'un règlement budgétaire financier,

Considérant l'installation du comité syndical en date du 04 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération suite au renouvellement de l'assemblée,

Considérant les évolutions nécessitant la mise à jour du règlement budgétaire et financier essentiellement lié à aux modifications intervenues dans la répartition des activités du SIOM entre les deux budgets M4 et M57,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **D'adopter** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,
- **Abroge** la délibération DL52/2022 du 6 décembre portant adoption du précédent règlement budgétaire financier à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- **De conserver** les modalités de présentation du budget par nature avec une présentation fonctionnelle,
- **De conserver** les modalités de vote du budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et vote sur les chapitres « opération d'investissement » de la section d'investissement,

- **D'autoriser** le Président à procéder, sur le budget « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUIL. 2026**
Affichée le :